

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} février 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170201-08-2017-DE
Date de télétransmission : 07/02/2017
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Le conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 1^{er} février 2017 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Maire.

PRESENTS : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel - SOULIE Christophe

ABSENTS : Mesdames FELIX Maryse - PAILLES Pilar
M. MARTINEZ Nicolas

PROCURATIONS : Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis
M. PAGEOT Emmanuel donne procuration à Mme FLAMENT Chantal
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. ALLEMANY Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FLAMENT Chantal est élue secrétaire de séance

08/2017 - Produits irrécouvrables - Budget Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un état des taxes et produits irrécouvrables établi par Monsieur le Trésorier de Murviel les Béziers concernant quatre personnes n'étant pas solvable pour montant de 61.29 €uros.

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à annuler ces sommes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des documents présentés, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à annuler ces sommes et à signer les documents qui se rapportent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES


